

Communiqué de presse

Ouverture des commerces dimanche 23 avril 2017

En application d'un arrêté municipal du 19 avril 2017, les commerces colmariens seront autorisés à ouvrir et à employer du personnel

**dimanche 23 avril 2017
de 10h à 18h30**

Cette ouverture exceptionnelle intervient dans le cadre de l'évènement « Colmar fête le Printemps », du 7 au 23 avril 2017, qui a vocation à attirer de nombreux visiteurs et touristes.